

**ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE -CP-22**

**POR TANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES  
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

**Le Président de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 juin 2025;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par la **Licence Informatique de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

**Wolfgang SCHMID  
Benjamin DUPONT  
Pablo RAUZY**

**ARTICLE 2 –**

M. Wolfgang SCHMID est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ

**Université Paris 8 -  
Vincennes - Saint - Denis  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services adjointe  
Laure CAPRON**

**ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE -CP-22**

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES  
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

**Le Président de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 juin 2025;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par la Licence Informartique IED , est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

**Wolfgang SCHMID  
Benjamin DUPONT  
Rakia JAZIRI Jaziri  
Pablo RAUZY**

**ARTICLE 2 –**

M. Wolfgang SCHMID est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -  
Vincennes - Saint - Denis  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services adjointe  
Laure CAPRON**

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE -CP-25

**POR TANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES  
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

**Le Président de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 juin 2025;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence Mathématiques de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

**Wolfgang SCHMID  
Daniel GOLBERG  
Julien LAVAUZELLE**

**ARTICLE 2 –**

M. Wolfgang SCHMID est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ

**Université Paris 8 -  
Vincennes - Saint - Denis  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services adjointe  
Laure CAPRON**

**ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE -CP-23**

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES  
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

**Le Président de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;  
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;  
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 juin 2025 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par la Licence 3 ISEI de l'UFR Sciences et technologies du numérique, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

**WOLFGANG Schmid  
Lynda SEDDIKI**

**ARTICLE 2 –**

M. Wolfgang SCHMID est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ

Université Paris 8.  
Vincennes, 14, Saint-Denis  
Périmètre Universitaire d'Elégation  
La Directrice Générale des Services adjointe  
Laure CAPRON

**ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE -CP-24-1**

**POR TANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES  
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

**Le Président de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 juin 2025 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **Le Master Informatique de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

**WOLFGANG Schmid  
Larbi BOUBCHIR  
Selma BOUMERDASSI**

**ARTICLE 2 –**

M. Wolfgang SCHMID est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 13 janvier 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -  
Vincennes - Saint - Denis  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services adjointe  
Laure CAPRON

**ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE -CP-24**

**POR TANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES  
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

**Le Président de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;  
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;  
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 juin 2025 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **Le Master Informatique IED**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

**Schmid WOLFGANG  
Ali Cherif ARAB  
Rakia JAZIRI  
Yousef TOUATI**

**ARTICLE 2 –**

M. Wolfgang SCHMID est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ

**Université Paris 8 -  
Vincennes - Saint - Denis  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services adjointe  
Laure CAPRON**

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE -CP-26

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES  
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

**Le Président de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 juin 2025 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par le **Master Mathématiques de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

**WOLFGANG Schmid  
Abdellah MOKRANE  
Sihem MESNAGER**

**ARTICLE 2 –**

M. Wolfgang SCHMID est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ

Université Paris 8.  
Vincennes - Saint - Denis  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services adjointe  
Laure CAPRON

**ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE -CP-27**

**POR**TANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES  
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

**Le Président de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 juin 2025;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Humanités Numériques de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

**Schmid WOLFGANG  
Madjid IHADJADÈNE  
Nasreddine BOUHAI**

**ARTICLE 2 –**

**M. Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ

**Université Paris 8 •  
Vincennes - Saint - Denis  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services adjointe  
Laure CAPRON**

**ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE -CP-28**

**POR**TANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES  
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

**Le Président de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 juin 2025 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master MCPN de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

**Wolfgang SCHMID  
Samuel SZONIECKY  
Cedric BOUDJEMA  
Florence AUBERT**

**ARTICLE 2 –**

M.**Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ

*Université Paris 8 .  
Vincennes - Saint - Denis  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services adjointe  
Laure CAPRON*